

# Cahier des charges - Organisation compétition Saison 2023 - 2024



## Contacts Comité Départemental de Karaté des Hauts-De-Seine :

- **Secrétariat du CDK92** : [cd92.ffkarate@gmail.com](mailto:cd92.ffkarate@gmail.com)
- **Benjamin BIAGIOTTI** – Directeur Technique Départemental du CDK92 : 06 26 17 25 53 - [ben.biagiotti@hotmail.fr](mailto:ben.biagiotti@hotmail.fr)
- **Guy LECAPLAIN** – Président du CDK92 : 06 80 07 35 15 – [guy.lecaplain@laposte.net](mailto:guy.lecaplain@laposte.net)
- **Rémy LE COQ** – Secrétaire général du CDK92 : 07 86 15 36 30 – [remy.lecoq@gmail.com](mailto:remy.lecoq@gmail.com)

## Objectif du document :

Ce document définit les divers éléments à considérer lors de la prise en charge par une structure (club, association, ...) de l'accueil d'un évènement du calendrier du Comité Départemental de Karaté des Hauts-De-Seine.

### 1. Calendrier des compétitions – saison 2023/2024 :

- Dimanche 22 octobre 2023 : Tournoi des 36 Communes
- Dimanche 9 juin 2024 : Challenge de Hauts-De-Seine du fair-play et de la mixité

### 2. Communication :

Elle est prise en charge par le CDK92 par publication sur son site internet et sur ses réseaux sociaux (*intitulé et date de l'évènement, lieu avec adresse, horaires*).

### 3. Salle, accès et accueil :

La structure d'accueil se charge de mettre à disposition une salle adaptée à l'évènement pris en charge (*surface suffisante, accès dont parking*) avec mise à disposition de vestiaires (*hommes et femmes séparés*), de douches et de toilettes.

La salle doit disposer de tribunes suffisantes pour l'accueil du public.

Un correspondant disposant des clés pour ouvrir les locaux doit être présent à l'heure définie avec la Commission Sportive du CDK92 et orienter les organisateurs et participants à l'évènement.

### 4. Equipe support :

Le CDK92 met à disposition une équipe de bénévoles dimensionnée pour le transport et la mise en place du matériel au bon déroulement de l'évènement (*4 personnes minimum*).

### 5. Tatamis :

Pour les deux compétitions demandées et qui sont non officielles, le CDK92 privilégie un gymnase avec des tatamis. Les surfaces de pratique seront tracées au sol avec des coupelles.

Dans le cas où le gymnase nécessite des tatamis le CDK92 les mettra à disposition.

La mise à disposition ou la démarche de location du véhicule de transport des tatamis (*aller et retour*) est prise en charge par le CDK92.

La prise en charge des dépenses afférentes est prise en charge par le CDK92 sur présentation de justificatifs.

La structure d'accueil met à disposition des bénévoles – *si possible* - pour se charger du chargement et déchargement de ceux-ci (*voir équipe support*).

L'installation des tatamis dans la salle est réalisée avec l'équipe support sous la conduite de la commission sportive si possible la veille de l'évènement.

### 6. Mobilier (tables, chaises etc.) :

Si la structure dispose du mobilier nécessaire (*défini au moment de l'attribution de l'évènement*) elle le mettra à disposition lors de la mise en place.

# Cahier des charges - Organisation compétition

## Saison 2023 - 2024



### 7. Sonorisation :

La salle de compétition doit obligatoirement être sonorisée. Il est indispensable de prévoir au minimum 2 microphones dont 1 HF (*avec ses batteries de rechange*).

### 8. Accès – parkings officiels :

La proximité d'infrastructures routières et autoroutières ou ferroviaires sera un avantage particulier dans le choix de l'organisateur par le CDK92.

Si la structure dispose d'emplacements de parking, l'organisateur veillera à conserver :

- Quelques places faciles d'accès pour le chargement / déchargement du matériel,
- Quelques places réservées pour les VIP.

### 9. Arbitrage et jury :

L'hôte mettra à disposition une salle annexe pour que les arbitres puissent se réunir et déjeuner pendant toute la durée de l'évènement.

### 10.Repas :

Les compétitions du département se déroulant sur une journée complète, la structure d'accueil peut se charger d'organiser le repas des arbitres et des membres de la commission sportive.

Le coût des repas est pris en charge par le CDK92. Les modalités seront à définir au cas par cas suffisamment à l'avance (*nombre de personnes, proposition de repas, coûts, etc.*).

### 11.Buvette :

La structure d'accueil a la possibilité de proposer une buvette (*boissons sans alcool, alimentation type sandwiches*). La tenue de celle-ci est entièrement à sa charge. Les recettes lui reviennent entièrement.

### 12.Poubelles

Des poubelles seront placées en nombre suffisantes pour compléter les poubelles permanentes prévues par la structure d'accueil. Dans les endroits exposés à la vue du public tels que la table centrale, les tables des médecins et des services de secours, etc.

L'organisateur placera ces poubelles dans des endroits discrets. L'organisateur prévoira une réserve suffisante de sacs poubelle.

### 13.Date limite de réponse :

- **Vendredi 22 septembre 2023** pour le Tournoi des 36 Communes
- **Mercredi 31 janvier 2024** pour le Challenge des Hauts-De-Seine

**Dans le cas de questions ou de besoin de clarifications, n'hésitez pas à nous contacter.**

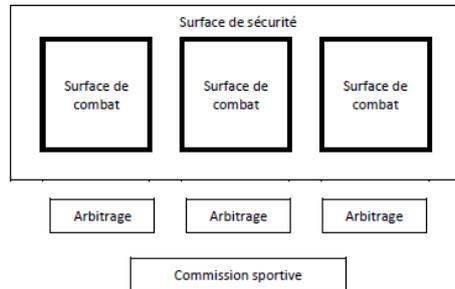
# Cahier des charges - Organisation compétition Saison 2023 - 2024



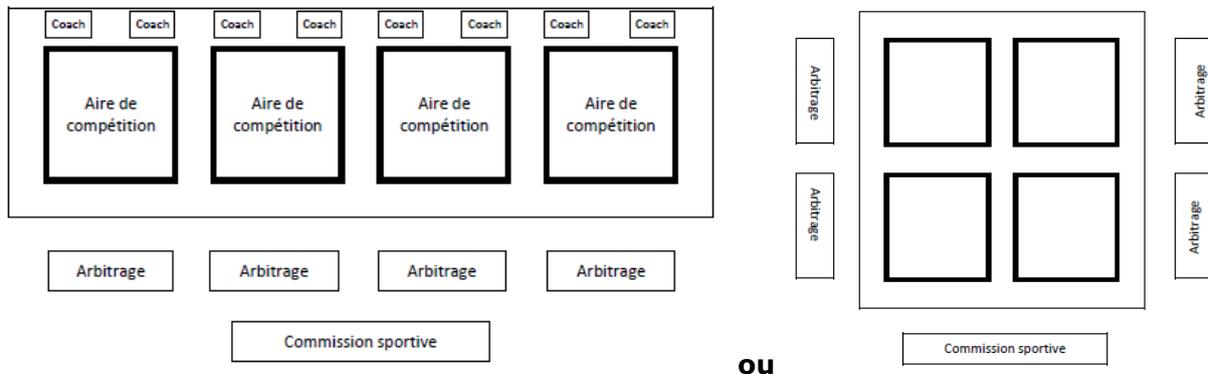
## Annexes

### 1. Disposition des tatamis :

#### Agencement pour 3 tatamis :



#### Agencement pour 4 tatamis :



**ou**

### 2. Rappel sur les besoins qui doivent être mis en place par la structure :

Nombre	Matériels
60	Chaises
20	Tables ( <i>compétition, restauration et médecin</i> )
1	Sono avec micro(s)
6	Prises électrique
4	Poubelles ( <i>minimum</i> )
1	Balai
1	Balai serpillière
10	Barrières pour séparation tribunes / aire de compétition
1	Podium
1	Transpalette

1	Gymnase de 650 m <sup>2</sup> <u>minimum</u>
1	Tribune pouvant recevoir 150 personnes <u>minimum</u>
1	Coin buvette ( <i>facultatif</i> )
1	Lieu de stockage aires de compétition ( <i>3 à 4 palettes</i> )
1	Lieu de restauration ( <i>arbitres et officiels</i> )
1	Vestiaire arbitres
2 x 2	Vestiaires compétiteurs ( <i>hommes/femmes séparées</i> )